

CANNET PASSION



N° 2 • Octobre/Novembre/Décembre 2008

édito

Chers Cannétoises et Cannétois

Depuis notre élection, l'équipe que j'ai l'honneur de diriger, travaille sans compter ni son temps ni son énergie. Chacun de ses membres maîtrise parfaitement ses dossiers comme l'a très bien illustré le dernier conseil municipal. Mais la tâche est immense tant il faut intervenir simultanément sur le déficit d'images de notre commune, sur le développement économique, sur la protection de notre patrimoine ou bien encore sur les légittimes doléances de nos concitoyens.

Voici, en substance, quelques exemples d'actions entreprises, parmi d'autres que nous développerons dans les n° à venir.

URBANISATION

- **Ecopôle :** Lors de la dernière conférence territoriale, le Conseil Général a convenu d'accrocher notre projet d'Ecopôle à celui du Département de Vins sur Caramy.
- **Gare SNCF :** Le dossier est « sur la bonne voie », aussi bien sur l'identité que sur l'infrastructure.
- **Immeuble des Bélugues :** Après intervention de la DASS et de ses architectes, l'insalubrité va être décrétée, ce qui devrait déverrouiller la situation.
- **Skate Parc et ministade :** Dossiers bouclés dont la mise en œuvre est liée à l'érection d'une clôture de sécurité entre l'aire de sports et la voie ferrée.
- **Dojo :** Notre talon d'Achille, 1,5 million d'euros sur fonds propres de la commune (1 milliard de centimes !!) dont 700 000 euros d'emprunt, plus 3 à 400 000 euros supplémentaires, hors budget initial, à trouver pour finir les travaux (clôture, parking, espaces verts, mobiliers), plus 200 000 euros de fonctionnement à l'année. Nous cherchons

des partenaires mais personne ne se presse pour récupérer la patate chaude...

- **Règlement local de publicité :** profitant d'une législation nationale favorable, de trop nombreux publicitaires s'arrogent le domaine privé pour enlaidir notre commune. Ce règlement aura pour but d'y mettre un terme.

- **Propreté :** Une balayeuse, propriété de la commune, sillonnera quotidiennement nos rues pour le bien-être de tous.

ECOLE ET PERISCOLAIRE

Pour nos 457 enfants, la rentrée s'est très bien déroulée. Les adjoints responsables ont accompli un travail colossal de restructuration qui permettra de remettre sur la bonne voie l'ensemble de ce dispositif. Un partenariat avec l'ODELVAR est en cours d'élaboration.

COMITES DE QUARTIERS (ATELIERS 21)

8 quartiers ont été redessinés. Les réunions vont débuter. Vous serez informés par courriers.

ASSOCIATION DE COMMERCANTS

Elle vient de naître sous l'impulsion de la municipalité et grâce à l'implication de nos commerçants, artisans et PME. Elle contribuera à la revitalisation du centre-ville.

BALANÇAN

Notre combat continue sur le plan juridique pour faire apparaître les irrégularités et incongruités d'une telle activité en plein cœur d'un site protégé. Le PIG anti démocratique de Mr le Préfet risque de subir un camouflet...



Nos enfants sont notre avenir. Préservons-les...

EAALAT

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Général commandant la base Lejay, le Général PERTUISEL. Nous développons par ailleurs l'amitié franco-allemande propre à inscrire Le Cannet des Maures dans une véritable et symbolique dynamique européenne. La qualité des relations tissées avec cette institution nationale permettra d'agir plus efficacement, et en concertation, sur les perturbations induites par cette activité.

Soyez assurés, chers Cannétoises et Cannétois de notre parfait dévouement ainsi que de notre totale implication pour l'intérêt général.

LE MAIRE
Docteur Jean-Luc LONGOUR

Responsable de la publication : Jean-Luc LONGOUR
Coordinateurs : Philippe GAUBERT,
Marie-Thérèse MONTANOLLA

ÉCOLES... SPORTS... VOIRIE...



VIE SCOLAIRE Un exemple de démocratie partagée

Construit sur la base de l'existant, amélioré des contributions de l'ensemble des parents, le restaurant scolaire expérimente de nouveaux fonctionnements depuis la rentrée de septembre.

En juin 2008, vous avez été très nombreux à compléter le questionnaire sur le fonctionnement du restaurant scolaire : 225 familles au total.

Vos réponses ont été analysées par l'association indépendante des parents d'élèves « Les Enfants d'Abord », et le nouveau service Vie Scolaire de la mairie du Cannet des Maures, et l'ensemble des personnels concernés.

Ce travail de concertation a permis de répondre à l'ensemble des demandes des parents : un accès temporaire au restaurant scolaire est possible, les inscriptions ponctuelles sont également proposées pour faire face aux situations imprévues, une facturation bimestrielle est mise en place pour une meilleure gestion du budget familial, l'équilibre des repas est renforcé avec un fruit à chaque repas.

Et parce qu'il nous faut assurer la sécurité de tous les enfants, en respectant la capacité d'accueil autorisée, un système de contrôle d'accès au restaurant scolaire, simple mais rigoureux, est mis en place : en entrant à la cantine, les enfants présentent une carte nominative délivrée par le service Vie Scolaire lors de l'inscription.

L'équipe de restauration s'est aussi préparée à recevoir les enfants victimes d'intolérances ou d'allergies alimentaires : une procédure sécurisée est mise en place et leur permet de partager le temps de convivialité du repas avec leurs camarades.

Enfin, les parents participent à hauteur de 40% du prix de revient des repas, frais de personnels inclus. Et vous étiez très nombreux à considérer que le prix des repas facturés était trop élevé, la gestion rigoureuse du restaurant scolaire a permis au conseil municipal du 24 septembre de baisser de 10% les tarifs des familles non imposables et imposables.

Un bel exemple de démocratie partagée, grâce à l'implication de tous.

TRANSPORT Un TACO tout neuf

Le SIVU des transports Le Luc - Le

Cannet des Maures, qui gère le service du « TACO » sur le territoire des 2 communes, souhaite développer le service au plus près des besoins de ses utilisateurs. Après plusieurs semaines passées sur le terrain, à interroger les utilisateurs et à rechercher la meilleure organisation possible, après de nombreuses réunions de travail, le SIVU a entériné plusieurs modifications.

Dès octobre, le TACO propose des tickets journaliers. Muni d'un seul billet, l'utilisateur peut réaliser autant de parcours qu'il le souhaite : il a une liberté totale de déplacement pour un euro par jour.

Les 2 circuits ont été regroupés en un seul : chaque arrêt est désormais desservi toutes les heures et cela évite les cassêtes pour trouver les correspondances entre les 2 parcours. De plus, le service est renforcé le matin pour vous permettre de profiter pleinement des marchés du Cannet des Maures le mardi, et du Luc le vendredi.

Enfin, une attention particulière a été portée aux correspondances avec les TER à destination et en provenance de Toulon : en utilisant le TACO, vous pouvez vous rendre à la gare du Cannet des Maures pour prendre le train en début d'après-midi et rentrer en fin d'après-midi lors de la dernière rotation.

VOIRIE

Les travaux de la route du Vieux Cannet, 1ère tranche, sont terminés après quelques petites améliorations, en particulier au rond point de l'oratoire et au droit de la propriété Fedélé. La tête d'aqueduc a été sécurisée par la pose d'une barrière en bois.

Pour la propreté et l'entretien des rues, la commune a acquis une balayeuse, solution qui nous permettra d'avoir des rues plus propres et nous évitera des prestations de service d'entreprises privées.

AIRE DE JEUX

Des travaux ont été réalisés au jardin d'enfants pour un montant de 16 000 €, réparation des jeux, pose de clôture. Cette clôture aura pour but d'interdire d'interdire l'accès aux 2 roues et aux animaux. Ce jardin sera fermé à la tombée de la nuit et ouvert le matin (des horaires seront étudiés). De nouveaux jeux ainsi que des bancs, seront installés. Enfin le monument aux morts sera réaménagé.



ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de réfection de l'éclairage public de l'Avenue de Verdun, après quelques modifications d'implantation de lampadaires, sont enfin terminés.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Forclum par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Electricité auquel la commune est adhérente.

Ces travaux subventionnés par le conseil Général **ont coûté 118 000 €**. La 2ème tranche de l'Avenue de Verdun, du rond point des pieds noirs jusqu'au garage Renault, sera programmée l'année prochaine.



ESPACES VERTS

Afin de pallier les problèmes consécutifs aux congés du personnel nous avons été amenés à prendre 2 prestataires de service pour nous aider dans l'entretien des espaces verts. Il s'agit des entreprises Jardi Sam et Acro Elag.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le marché du renforcement de la conduite en eau potable et de la conduite d'eaux usées de l'EAALAT a été attribué à l'entreprise Cardillac/Marenco pour un montant de 893 302,42 € qui se répartit comme suit :

- Eau Potable : 594 132 €, financé par l'EAALAT.

Une convention sera établie entre la commune et la base

- Assainissement : 246 722,27 €, à la charge de la commune

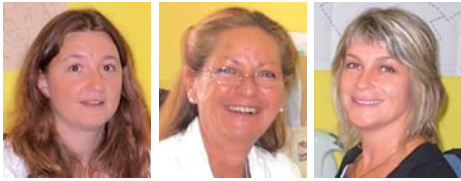
Ces travaux débutés en Septembre pour un délai de 5 mois et demi. Ils permettront de renforcer non seulement l'alimentation en eau potable de l'EA ALAT mais aussi la défense incendie. Dans un premier temps, l'assainissement du quartier de la Forge et plus tard d'une partie de la route du Thoronet.

- EDF : pose d'un fourreau à sa charge.

URBANISME DÉVELOPPEMENT DURABLE

NOUVEAUX AGENTS EN POSTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Le service urbanisme-développement durable a été récemment renouvelé et renforcé et se compose dorénavant de trois agents chargés des missions suivantes :



Sophie BECEL Micheline COUREAUD Cécile HACHANI

Sophie BECEL, responsable du service urbanisme,
Micheline COUREAUD, instructeur,
Cécile HACHANI, secrétaire assistante.

- Mlle Sophie BECEL occupait déjà le poste de responsable urbanisme dans la commune de Vaucresson (8500 habitants) et possède une maîtrise en sciences de l'environnement ainsi qu'une licence de biologie générale.
 - Mme Micheline COUREAUD est en poste au Cannet des Maures depuis plusieurs années où elle occupait en dernier lieu un poste d'agent de bureau chargé de l'état civil. Elle prend en charge une partie du contentieux de l'urbanisme.
 - Mme Cécile HACHANI s'est portée candidate sur un poste volant présenté au centre de gestion de la fonction publique, en remplacement de Mme COTINAUT, actuellement en congés.
- Le service urbanisme renforcé en personnel et en compétences sera dorénavant assuré par trois agents. A compter du **1er octobre** il sera ouvert au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 pour mieux servir nos administrés.

BRICOLEURS, JARDINIERS : NOTEZ LE...

Un arrêté préfectoral en date du 12 juillet 1989 stipule :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

FORÊT

Au 15 septembre 2008 la saison a été calme hormis un départ de feu au bord de l'autoroute au Mas du Théron le vendredi 8 août 2008 à 15h.

Feu rapidement maîtrisé par les pompiers du Luc.

Toutes les patrouilles prévues aux week-end et jours à risques ont été effectuées. Remerciements à tous les membres qui donnent de leurs temps.

PLAINE et MASSIF DES MAURES

Le comité de pilotage Natura 2000 Massif des Maures a nommé son président : Mme AMRANE, maire de Collobrières, le 9 Septembre 2008.

ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire invite les cannétoises et cannétois à signaler en mairie toute présence de véhicule abandonné sur le territoire de la commune.

Dans le cadre du marché passé entre le Conseil Général et la direction de l'environnement, votre demande pourra permettre l'évacuation gratuite des épaves concernées dans les meilleurs délais.

POLICE DES EAUX

La période automnale est propice au nettoyage des jardins et ruisseaux afin de préparer l'arrivée de l'hiver et des pluies. Il est rappelé que le code de l'environnement impose à tout propriétaire d'un cours d'eau d'assurer son entretien régulier. En cas d'inexécution de cette obligation, la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent peut, (comme en matière de débroussaill-

lement), en application du nouvel article L 215-16 du code de l'environnement, intervenir d'office à la place du propriétaire défaillant et à ses frais.

PASSAGE DU PLAN D'OCCUPATION AU PROGRAMME LOCAL D'URBANISME

En 2005, le Conseil Municipal a décidé de lancer une révision générale du plan d'occupation des sols qui n'a produit à ce jour aucun effet, ni aucun document.

C'est pourquoi cette rentrée sera placée sous le signe du travail pour les membres de la commission urbanisme : André DEL PIA et Pierre MARTOS. Des ateliers auront lieu régulièrement afin de définir les grands axes du développement futur de la commune conformément au programme qui a été présenté à la population durant la campagne électorale.

Un Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) fera ensuite l'objet de la plus grande concertation avec la population qui sera associée à toute la procédure.

AGENDA 21

En concertation avec la ville du Luc en Provence, et son premier adjoint Alain MEUNIER, la commission urbanisme travaille à l'élaboration d'un agenda 21 local pour la commune du Cannet des Maures. Ce travail partenarial a pour but de créer une synergie, une émulation et une mutualisation des connaissances et des moyens afin de fédérer tous les acteurs qui seront associés à l'élaboration de l'agenda : élus, agents territoriaux, partenaires associatifs, population...

...DERNIÈRE MINUTE...



1° repérage d'une boucle vélo-piétonne dans la plaine des Maures

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Généralités

Nous vous rappelons que :

- Les conteneurs doivent être sortis le soir ou le matin de bonne heure suivant l'horaire de la tournée.
- **Les conteneurs ne doivent pas rester sur la voie publique entre deux collectes.**
- Les conteneurs sont mis à la disposition de toutes habitations neuves gratuitement

la première fois. En cas de vols ou de détériorations, n'incombant pas au service, le coût du remplacement est à la charge de l'occupant du logement.

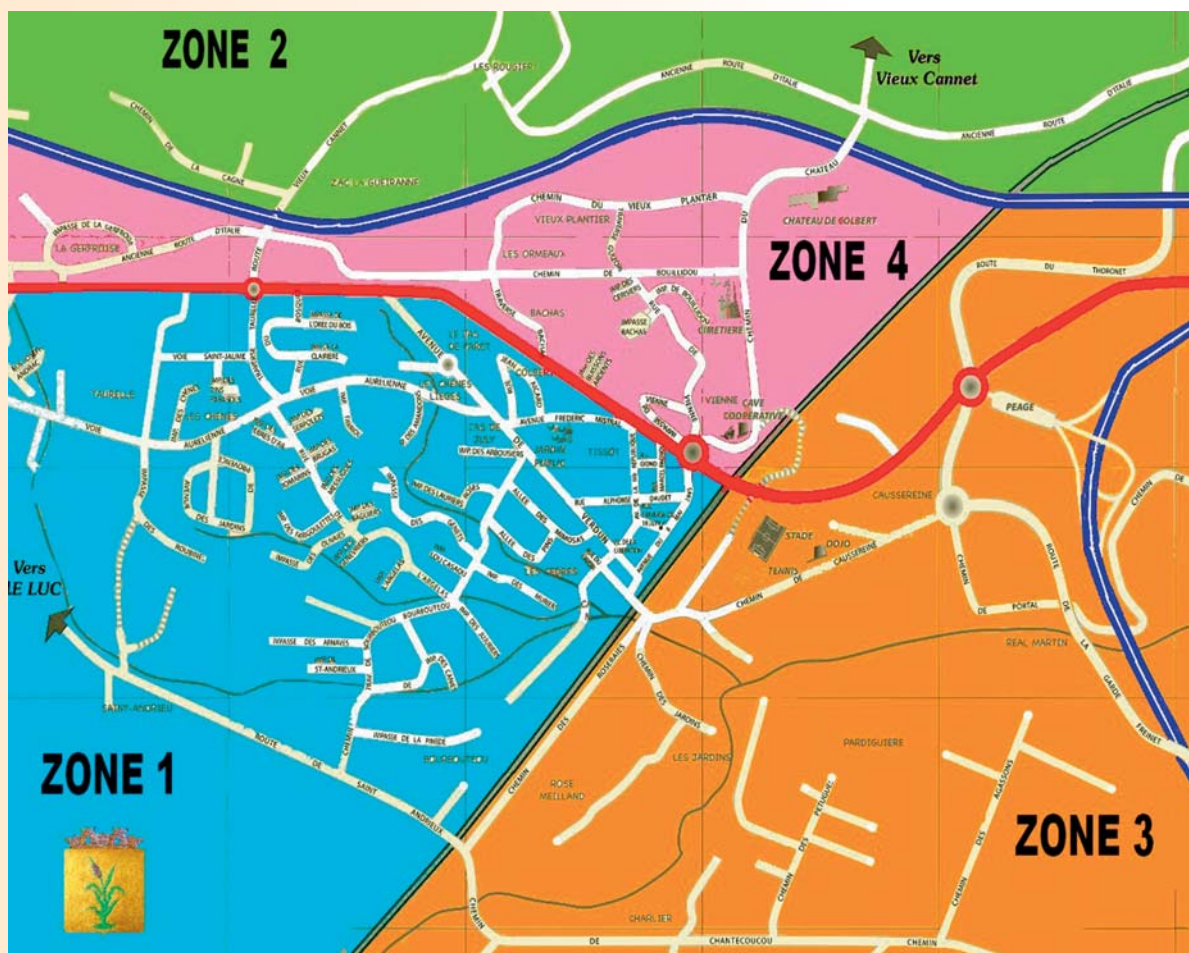
POUBELLES GRISES

Rappel : la collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine. Vous trouverez ci-dessous le détail de la collecte par

quartier. Les ordures doivent être mises en sacs et non en vrac dans les conteneurs.

TRI SELECTIF - POUBELLE JAUNE

Veillez trouver ci-dessous le détail des déchets à mettre dans la poubelle jaune : Bouteilles, flacons, bidons plastiques propres, boîtes métalliques et aérosol, briques alimentaires, cartonnettes, boîtes et surembalages.



Zone 1 (Bleu) : Village, chemin de Bourboutéou, Voie Aurélienne et leurs voies adjacentes... **Collecte les lundis et jeudis**

C'est-à-dire les quartiers situés dans le périmètre délimité par la RN7, la voie ferrée, la limite avec la commune du Luc.

Zone 2 (vert) : Moulières, route du Vieux Cannet, route du Thoronet et voies adjacentes... **Collecte les mardis et vendredis.**

C'est-à-dire tous les quartiers situés au Nord de l'A8.

Zone 3 (orange) : Les Jardins, La Pardiguière, Secteur de la Forge, Route de Saint-Tropez... **Collecte les mardis et vendredis.**

C'est-à-dire tous les quartiers situés au Sud du chemin de fer.

Zone 4 (rose) : Gerfroise (Route d'Italie), Quartier de Vienne, Vieux Plantier... **Collecte les lundis et jeudis.**

C'est-à-dire les quartiers situés dans le périmètre délimité par la limite avec la commune du Luc, la RN7, la voie de chemin de fer, l'A8.

COLONNES TRI SELECTIF

Vous pouvez déposer les bouteilles, flacons, verreries, journaux, magazines et vêtements dans les colonnes prévues à cet effet :

- Quartier Taurrelle : à l'entrée du supermarché
- Rue du Lavoir : devant le hangar municipal
- Voie Aurélienne : entre les HLM le « Jas de July » et les bâtiments « les chênes lièges »
- Quartier de Vienne : près de la cave vinicole
- Quartier de la Pardiguière : chemin de Chante Coucou
- A l'Oratoire : route du Vieux Cannet
- Chemin du Bourboutéou près de l'impasse de la Pinède